

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 371

présenté par

M. Daniel, M. Sorre, Mme Piron, M. Le Gac, Mme Jacqueline Dubois, M. Mis, M. Venteau,  
M. Sommer, M. Bothorel, Mme Kamowski, Mme Gomez-Bassac, Mme Rilhac, Mme De  
Temmerman et Mme Bagarry

-----

**ARTICLE 23**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.